



Lettre

Éditorial

Bertrand Delanoë a présenté son bilan 2008 à la mairie du 13^e, le 8 décembre.

Je suis allée porter la contribution d'ADA 13 au débat citoyen auquel nous étions conviés.

Mais le maire n'a évoqué ni ses enjeux ni ses priorités. Tout de suite, associations et habitants ont été invités à poser leurs questions.

À la nôtre : « Comment se fait-il que la prise de conscience des enjeux climatiques ne modifie pas l'économie de développement de la ZAC Paris-Rive gauche en cherchant à réduire le déséquilibre emploi/logement à Paris ? » le maire a répondu : « Nous avons organisé des forums pour que les emplois créés bénéficient d'abord aux demandeurs d'emploi locaux et nous avons rompu avec la logique des emplois à l'ouest et des logements à l'est. »

J'ai lu la brochure offerte au public. Là encore, pas d'informations sur les enjeux de Paris et les priorités du maire. Les résultats ne sont pas confrontés à une analyse des besoins. On se sent à l'étroit dans ce compte-rendu limité à Paris intra-muros, malgré quelques références à la région et aux aménagements concertés en périphérie avec les communes environnantes.

Alors, pour l'an prochain, Monsieur le maire, nous vous demandons une présentation de vos objectifs et un bilan rapporté à une analyse des besoins.

Nous pourrions ainsi entamer un vrai débat citoyen.

À nous tous, je souhaite une année de dialogue franc et fructueux.

■ **Françoise Samain** ■

VIE ASSOCIATIVE

Qu'en avez-vous pensé ?

LA PREMIÈRE LETTRE D'ADA 13, parue en novembre 2008, a reçu un accueil très favorable. Il semble que cette nouvelle publication réponde aux attentes des lecteurs, aussi bien pour la forme (claire, agréable à lire) que pour le contenu (dense, en prise avec l'actualité). Les articles sont plus courts que dans ABC 13, mais leur nombre, pour chaque rubrique, est comparable. Nous souhaitons que la rédaction de cette Lettre se prépare avec vous, adhérents, habitants, travailleurs du 13^e, et que vous vous exprimiez par courrier postal ou électronique ou au moyen du blog. Nous voulons écrire nos articles sur la base d'un dialogue qui permette la remontée d'informations, l'expression de vos réflexions et de vos réactions.

Les textes mis sur le blog permettent de suivre au jour le jour ce qui se passe entre les différentes parutions de la Lettre. ■ ■ ■

Le site Web en prime ?

LE SITE D'ADA 13 a permis de donner plus de visibilité à notre association, comme l'atteste l'accroissement notable des demandes de documentation qui portent aussi bien sur les projets et aménagements en cours dans le 13^e (Paris-Rive gauche, Ecozac...) que sur l'histoire locale (Bièvre, Butte-aux-Cailles, usine Panhard...). Les textes et les photos, collectés depuis plus de quarante ans, sont rassemblés au local mis à disposition par Jean Cauet. En échange, ceux qui consultent nous font souvent bénéficier de l'apport de connaissances nouvelles et enrichissantes (travaux universitaires, informations). Peu à peu se constitue un réseau de relations qui permet de répondre plus efficacement aux demandes et de les orienter vers des lieux et des personnes ressources.

Parfois, la demande peut prendre une forme plus originale : récemment a été organisée une animation destinée à des collégiens du quartier. Dans le cadre d'une sensibilisation à la construction européenne, les documentalistes de l'établissement ont procédé à un rappel de l'histoire de l'arrondissement et ont proposé un exercice pratique destiné à retrouver les traces européennes dans la toponymie des rues du 13^e.

Notre association, sollicitée pour la préparation de cette séance, a fourni des photos d'archives. Nous avons pu aussi à cette occasion apprécier l'intérêt que ce jeune public a manifesté pour ce voyage dans le temps et dans l'espace. ■ ■ ■

ADA 13 A ÉTÉ INVITÉE par l'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) à un cycle de formation « Mobiliser et prendre en compte les savoirs citoyens en urbanisme : les démarches participatives en Île-de-France et en Europe » où elle a pu présenter son expérience de la concertation Paris-Rive gauche. Françoise Samain suit ce séminaire qui comporte trois séances en soirée à Paris et un séjour d'études à Berlin. Elle en rendra compte dans une prochaine Lettre. ■ ■ ■

LA REVUE DES DEUX MONDES publie, en février 2009, un récit détaillé de la vie dans la tour Rubis, au-dessus de Galaxie. Ce texte de Jacques Goulet est une réflexion sur les avantages d'un habitat vertical souvent mal perçu de l'extérieur mais très apprécié par ses habitants. ■ ■ ■

ADA 13 À L'HONNEUR ! Marie Holzman, écrivain et membre de notre association, a reçu la Légion d'honneur. Nous lui présentons toutes nos félicitations. ■ ■

À NOTER DÈS MAINTENANT :

L'Assemblée générale d'ADA 13 aura lieu le samedi 14 mars à 10 heures, à la Maison des associations, 11, rue Caillaux, 75013 Paris.



aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris modifié et mis à l'enquête publique

Les modifications du PLU proposées sont discutées, dans le cadre de l'enquête publique, du 15 décembre 2008 au 2 février 2009.

On peut se procurer le document illustrant ces propositions auprès de la Direction de l'urbanisme.

Forum « De part et d'autre du périph, la citoyenneté » :

Les animateurs de ce forum étaient des élus, Eric Taver (conseils de quartier du 13^e) et Philippe Bouyssou (comités de quartier d'Ivry). Ils ont rappelé qu'une charte de coordination entre les deux collectivités avait été signée il y a trois ans.

Compte-rendu des XI^{es} Rencontres de l'ADELS sur le thème « Démocratie locale et mobilisation sociale », Ivry, 28-29 novembre 2008.

Voir sur le blog : <http://11rencontres.wordpress.com>

SELON LA VILLE, LE PLU ADOPTÉ en juin 2006 doit s'adapter aux évolutions de la cité, de la conjoncture, et être corrigé des défauts apparus lors de son application. Ainsi, le Conseil de Paris a adopté un Plan climat qu'il faut traduire en mesures urbanistiques. La construction de logements sociaux, la protection du patrimoine bâti et des espaces verts (qui sont les grandes orientations du PLU) doivent être plus efficacement prises en compte. La « révision » étant une procédure lente et lourde réservée aux changements d'orientation (ce qui n'est pas le cas), on s'en tient à une « modification », procédure employée presque tous les ans, en urgence, pour les ZAC.

Les modifications portent sur les points suivants.

Pour permettre l'application du Plan climat par l'installation de dispositifs d'économie ou de production d'énergie sur les immeubles, des dépassements de gabarits seront autorisés.

De la souplesse sera introduite dans les normes imposant l'aménagement de locaux pour handicapés, de parkings vélos et de dispositifs pour handicapés.

La construction d'immeubles sera rendue possible même si la procédure de déclassement de la voie qui la conditionne n'est pas totalement terminée.

L'obligation d'attendre dix ans pour utiliser un délaissé urbain sera assouplie au profit de logements sociaux ou d'équipements publics.

Pour encourager, dans les constructions nouvelles, des rez-de-chaussée de 3,20 m sous plafond (locaux commerciaux et halls « convenables »), le plafonnement des hauteurs est rehaussé de 1 m. Sur les terrains réservés à ces usages le PLU favorisera désormais davantage le logement social que les équipements publics.

La transformation de logements en locaux à louer pour le tourisme (pratique qui se répand) sera rendue plus difficile.

La densification du bâti sera facilitée en bordure des espaces verts de plus de 5 000 m².

Les immeubles de logements en voie d'agrandissement pourront être exonérés de l'obligation de créer de nouveaux parkings ; les nouveaux immeubles pourront mettre en commun leurs parkings.

Les règles touchant à l'installation d'équipements publics en pied d'immeuble seront assouplies.

Quelques dizaines d'immeubles signalés par la commission du vieux Paris seront inscrits sur la

liste des « protections Ville de Paris ». Contestée par l'État, cette disposition du PLU de 2006 a été validée par la justice administrative à condition que la protection soit justifiée.

Une quarantaine de nouveaux emplacements « réservés pour logements sociaux » vont s'ajouter à la centaine de sites déjà répertoriés dans le PLU de 2006.

Les mesures protégeant le commerce et l'artisanat, dans certaines artères, sont à nouveau inscrites dans le PLU modifié. Supprimées comme illégales par la justice administrative à la demande de l'État, ces mesures auraient été – selon la Ville – légalisées depuis par le texte sur la modernisation de l'économie. ■ ■ ■

Le 13^e et Ivry : oublier le périphérique ?

COMMENT ESTOMPER LA BARRIÈRE physique qui sépare des communes pourtant contiguës ? Le débat actuel sur le Grand Paris relance la réflexion. Ce thème a été traité aux XI^{es} Rencontres de l'ADELS, dans le forum « De part et d'autre du périph, la citoyenneté ».

Les réunions de concertation permettent de connaître le point de vue des habitants ; il faudrait aussi aller chercher l'avis de tous ceux qui ne viennent pas à ces réunions et ne peuvent donc pas s'y exprimer. Il faudrait également ne pas oublier de donner la parole aux habitants de la commune voisine s'ils sont directement concernés par un projet d'aménagement : la mise en sens unique de la rue de Patay convenait aux gens du 13^e mais pas à ceux d'Ivry qui n'avaient pas été consultés.

Les animateurs de ce forum se sont engagés sur des mesures visant à atténuer la frontière transcommunale et à favoriser les rencontres entre des populations voisines unies par une continuité sociologique et une similitude des modes de vie. Ce sont :

- **la coopération** autour des projets concrets de travaux (portes d'Ivry et de Vitry, usine Sytcom, RN 305), de transports (tramway, bus, métro, Vélib').

- **une meilleure connaissance** des ressources respectives faisant bénéficier les voisins de l'offre en matière d'éducation, formation et d'emploi ; là aussi, il existe une frontière administrative alors qu'en fait il s'agit d'un seul bassin de vie. Le rapprochement entre domicile et lieu de travail ou d'études est pourtant un enjeu important en termes de sauvegarde de notre environnement.

- **des invitations mutuelles** aux réunions de concertation et aux balades locales, des contacts entre associations, des visites de chantier.

Un beau programme !

Première mesure concrète, le conseil de quartier Patay-Masséna a invité les Ivryens à sa dernière réunion. Coopérer avec nos voisins d'accord, mais sur quelles bases ? Donner notre avis,



**Les tours du 13^e
vues d'Ivry.
Photo P. Legris**

d'accord également mais à condition d'avoir des données plus précises sur un véritable projet d'urbanisme.

On nous a montré un futur quartier Masséna-Rive de Seine idéal. Mais croit-on, en voyant le projet d'un café sous le périph, que puisse se créer un espace de vie attractif au milieu du bruit et de la pollution ? Ou que les commerces en pied d'immeuble puissent rivaliser avec les équipements voisins de Bercy ou d'Ivry ? Reste la question des projets de tours de bureau (de 120 à 150 m de haut), mais c'est une autre histoire. Les élus n'étaient pas à l'aise. Quant à nous, habitants, nous nous sentions démunis. On nous demande notre avis, mais que dire ?

■ ■ ■ **Brigitte Einhorn** ■

Se servir de ses extrémités pour rejoindre les terminaux...

À PARIS, EN GÉNÉRAL, en particulier dans le 13^e, le décor se transforme chaque jour, ou presque. Le changement peut être monumental, comme la BNF qui ouvre ses très grands livres sur les rives de la Seine, ou la passerelle Simone-de-Beauvoir qui l'enjambe élégamment. Il peut être aussi plus discret en modifiant dans la durée nos pratiques quotidiennes et notre regard sur la façon de vivre la ville : ainsi le tram qui, relayant les sentinelles des fortifs, permet enfin de contourner la ville sans bruit, et à une allure compatible avec la vie des riverains et celle des voyageurs. Ainsi les deux-roues, particulièrement les non moins silencieux vélos, qui disposent désormais d'un très efficace réseau de circulation grâce à l'organisation des rues du 13^e et aux nombreuses pistes cyclables créées dans la foulée de Vélib'.

Rouler sans moteur et sans bruit paraissait pourtant, il y a peu, relever du rêve, sympathique mais bien peu réaliste ; se servir de ses pieds pour se déplacer, une contrainte inévitable qu'on cherchait à limiter au strict nécessaire : rejoindre la station de métro la plus proche, aller jusqu'à sa voiture, faire quelques pas pour héler un taxi. Le vélo et les équipements qui en facilitent l'usage modifient peu à peu les habitudes et nous rendent l'usage de notre corps. Plus rapide que la marche à pied (du double au moins, en moyenne), il devient, grâce à ses itinéraires protégés, un moyen de déplacement honorablement concurrentiel des moyens mécaniques. La vitesse des voitures diminuerait, compte tenu de la satu-

**aménager,
bâtir,
créer...**



Les vitesses respectives des différents modes de déplacements à Paris tendent à une homogénéisation relative, comme le montrent différentes études.

(voir Urbanisme n° 359, mars-avril 2008)

ration de l'espace – pourtant important- qui leur est réservé ; tandis que celle des transports en commun (métro, bus ou tram), grâce à leurs sites propres, et celle des vélos, d'une utilisation très souple dans l'espace circulaire, offrent fréquemment des performances supérieures, ou du moins tout à fait comparables.

Certes, en nous dépouillant de notre carapace de tôle et du confort de l'habitacle, le vélo nous expose physiquement à la chute, à la collision, à la pluie ou, pire, au verglas. Cependant, nous sommes protégés par la vitesse réduite de notre monture, qui nous permet un arrêt pratiquement instantané. Et surtout par le grand nombre des trajets sécurisés à l'abri de rencontres intempêtes et dangereuses. Et nous arrivons directement là où nous allons, depuis là où nous sommes, sans attentes et sans ruptures de charge.

Bien sûr, il faut pédaler. Certains objectent à l'usage du vélo la contrainte de cet effort, alors qu'ils n'hésitent pas à prendre leur voiture pour se rendre au gymnase, parfois voisin, où ils vont justement « pédaler », pendant plus d'une demi-heure ; alors qu'on rejoint facilement, dans le même temps et en vrai vélo, l'église de Pantin depuis la porte de Choisy, en longeant presque tout du long les belles rives du canal Saint-Martin. Avec en prime le plaisir de dire bonjour aux voisins, ou de sourire aux passants.

Et, si le trajet est plus long et que la situation s'y prête, le vélo permet aussi de l'abrèger en rejoignant directement le terminal visé : pour la Défense j'irai en vélo des Olympiades à la gare de Lyon ou, pour Roissy, j'irai à Cité universitaire par les Maréchaux (très bien protégés, sauf verglas...), évitant correspondances et pertes de temps.

À l'heure où l'on valorise le corps en mettant surtout en avant des techniques qui compensent, d'ailleurs bien mal, nos manques d'effort physique au quotidien, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable en changeant (un peu !) de vie ?

■ ■ ■ **Edgar Boutilié** ■

Aménagement du port d'Austerlitz

LE PORT D'AUSTERLITZ, 950 m de quai entre le pont de Bercy et le pont d'Austerlitz, est en réaménagement jusqu'à fin 2013.

Suite à la décision de fermeture de la voie de transit sur le quai bas, l'objectif est de concilier :

- **développement du transport fluvial** avec trois escales ;
- **création d'un quai de transit** pour des opérations ponctuelles de fret ;
- **activités commerciales** et d'animation autour de Paris Docks en Seine, de bateaux d'animation et d'activités temporaires en terrasse ;
- **promenade piétonne** au bord de l'eau, dans la continuité des ports de Tolbiac et de la Gare d'un côté et de Saint-Bernard, de l'autre. ● ● ●

**Bien sûr,
il faut pédaler...**



Le port d'Austerlitz, 950 m de quai entre le pont de Bercy et le pont d'Austerlitz, est en réaménagement jusqu'à fin 2013.

aménager,
bâtir,
créer...



Le 24 octobre dernier, le Port autonome de Paris fêtait ses quarante ans avec des perspectives d'avenir plutôt favorables : développement du port du Havre, réalisation du canal Seine-Nord Europe, l'extension du port de Genevilliers.

Adopté par le Conseil de Paris en novembre 2004, le projet de développement urbain de Bédier-Boutroux se donne trois objectifs : développer la qualité de vie ; renforcer la diversité des fonctions ; valoriser la liaison avec Ivry.

La maison d'accueil Clément-Wurtz a besoin de bénévoles pour accompagner les résidents dans leurs activités sportives et culturelles. La formation des bénévoles sera prise en charge par la Fondation.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

EDGAR BOUTILIÉ
FRANÇOISE CELLIER
BRIGITTE EINHORN
DANIEL FRIEDMAN
JACQUES GOULET
DOMINIQUE DE LA PORTE
MARTINE RIGOR
FRANÇOISE SAMAIN

Association pour le Développement et l'Aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la
Sœur-Rosalie, 75013 Paris
Tél. : 01 45 35 19 02
Courriel : ada1375@orange.fr
Site : www.ada13.com
N° ISSN : 1968-780X

Directrice de la publication :
Françoise Samain

L'espace en amont des Docks en Seine, dévolu aux activités portuaires, ne sera ouvert à la promenade qu'en soirée et le week-end. Comme pour les ports situés en amont, l'environnement sera minéral. Des escaliers d'accès à la promenade tous les 150 m et deux rampes et des ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite sont prévus, ainsi qu'une mise en lumière et la rénovation des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Le port autonome de Paris, c'est : 200 salariés ; 68,5 M€ de chiffre d'affaires ; 1000 hectares d'espaces portuaires en Île-de-France ; 70 sites dont 60 ports urbains et 10 plates-formes multimodales ; près de 1 million de m² d'entrepôts, bureaux, de locaux d'activités ; 600 entreprises implantées dans les secteurs de l'automobile, des matériaux de construction, de l'acier et des produits agroalimentaires ; plus de 20 millions de tonnes transportées par voie d'eau ; ainsi que 6,5 millions de passagers par an.

■ ■ ■ Françoise Samain ■

VIE LOCALE

Petite ceinture

QUEL HABITANT DU TREIZIÈME sortant, par exemple, du parc du Moulin-de-la-Pointe, voyant la petite ceinture avec sa ligne de chemin de fer inutilisée depuis des décennies, ne s'est pas dit que cela ferait un lieu de promenade à pied ou à bicyclette formidable ? En site propre, se dit-on, sans interférence avec le trafic automobile. Il suffirait d'enlever les rails, de défricher, de poser des pavés et de séparer éventuellement les voies des piétons de celles des cyclistes. Le coût viendrait essentiellement de l'aménagement des escaliers d'accès, voire des escalators ou des ascenseurs, et de l'éclairage. On pourrait installer des buvettes, des lieux de détente... Cette réalisation se ferait par étapes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il semble que des projets se précisent pour certaines portions de ce trajet, mais RFF (Réseau ferré de France) serait réticent à abandonner toute possibilité ultérieure d'utiliser cette ligne pour transporter des marchandises dans Paris intra-muros. Les aménagements pour le public devraient donc préserver cette possibilité et ne concerneraient que certains tronçons. Si RFF demande le maintien des rails, c'est pour marquer ce caractère temporaire, car, si le trafic devait reprendre dans ce site où il n'eût jamais un très grand succès, et où aucun passager n'a circulé depuis 1934, on changerait sans doute les rails en même temps que le ballast.

■ ■ ■ Jacques Goulet ■

UNE MAISON PAS COMME LES AUTRES. La maison d'accueil spécialisée Clément-Wurtz s'est ouverte aux 57-59 rue de Patay (13^e). Elle est financée par la Fondation de la

Caisse d'épargne, pour la solidarité. Elle accueille des traumatisés crâniens et des polyhandicapés.

Cette maison est aussi un Centre d'accueil pour le travail (ESAT) qui emploie 60 personnes. Les activités concernent des travaux de conditionnement, de reprographie, de mailing et un cybercafé. Les responsables de ce centre ont privilégié l'«ouverture» sur le quartier de manière à tisser un lien relationnel avec le voisinage et à faire «oublier» le handicap une fois le contact établi.

■ ■ ■ Dominique de La Porte ■

LE QUARTIER BÉDIER-BOUTROUX, quartier dense de 4 000 habitants sur 27 ha, avec un taux de chômage important et une population vieillissante, constitue l'un des 11 sites du Grand Projet de renouvellement urbain engagé par la Ville de Paris. Bien que desservis par le métro, le bus et le tramway, les habitants se sentent à l'écart, dans un quartier où rien ne se passe.

Les aménagements projetés concernent l'avenue de la Porte-d'Ivry :

- de part et d'autre de la place du Docteur Yersin, avec la construction d'une unité de vie pour personnes âgées avec 600 m² de commerces et 4 400 m² de bureaux ;

- de l'autre côté de l'avenue, avec la construction de logements (9 000 m², dont 50 % aidés), de bureaux, de locaux d'activité (19 000 m²) et le relogement des services municipaux (5 000 m²).

- 8 000 m² de bureaux et une maison internationale de séjour (MIS) accueillant des jeunes de 18 à 30 ans (étudiants Erasmus, apprentis et tourisme à loyer encadré) prévus entre le périphérique et le square et le stade Boutroux.

Ce quartier devrait également bénéficier de l'aménagement de la partie sud-est du programme Masséna-Bruneseau. La rue Maryse-Bastie et l'avenue Boutroux seront prolongées pour assurer la liaison.

LA RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA PLACE de Rungis a pour but de lutter contre l'enclavement dû à la topographie et à la petite ceinture, grâce notamment à la construction d'une passerelle entre Tolbiac et Kellermann.

Lors du comité de suivi du 19 novembre 2008, Éric Offredo, adjoint au maire du 13^e, a annoncé la construction, dès avant 2012, d'un centre social et socioculturel. Cet équipement de quartier devra être mis à la disposition des habitants et répondre à leurs besoins. Le Centre sera animé par une association constituée des résidents et des structures représentatives des habitants (conseil de quartier, associations). C'est pourquoi l'ARBP s'attache à la création de cette association en organisant dès maintenant différents ateliers et de multiples petits événements qui visent essentiellement à la participation active des habitants.

■ ■ ■ Jacques Trief ■